

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2024-28

Nombre de Conseillers		Le dix-huit novembre deux-mil vingt-quatre à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 12 novembre 2024 <u>Date d'affichage</u> : 12 novembre 2024 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, <u>Procuration(s)</u> : - <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
En exercice	9	
Présent(s)	7	
Absent(s)	2	
Pouvoir(s)	0	
Vote		
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	

Réseau Eau Potable
Travaux colonne d'eau Droisy

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune de Droisy va entreprendre des travaux de rénovation sur la colonne d'eau potable qui fait l'objet d'une convention avec Clermont et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour la répartition des charges financières.

Il précise que :

- La participation financière de Clermont sera versée directement à la commune de Droisy après émission du titre de recette auquel devra être joint le **détail des travaux réalisés** ainsi que le **détail des dépenses réglées et des subventions accordées**.
- La commune de Droisy étant bénéficiaire du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour ces travaux d'investissement, **cette participation sera calculée sur un montant HT**.

Il présente les documents transmis par la commune de Droisy, pour des travaux d'un montant estimé à 158 000€ HT avec une subvention du fonds eau et assainissement du Département de Haute-Savoie d'un montant de 47 400€ €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la réalisation de ces travaux selon la convention d'entretien tripartite du 16/09/2024.

AUTORISE le maire à mandater les dépenses en découlant selon la répartition prévue dans cette même convention.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET

Le Maire,
Christian VERMELLE

